

Compte rendu de la réunion « Sport et culture » du 23 janvier 2018

Sous la co-présidence de M. Jacques SOPPELSA et Mme Flora KALOUSTIAN

Cette réunion de la commission « Sport et culture » s'est déroulée en deux temps : la question du sport a tout d'abord été abordée, puis celle de la culture. La commission s'est concentrée sur l'élaboration d'un projet à déposer au budget participatif, et sur la préparation de la réunion plénière du Conseil Local du Handicap qui aura lieu le 8 février 2018.

1. Sur le sport

Une réunion d'information sur les piscines du 5^e arrondissement est prévue le 30 janvier 2018 à 19h, à la mairie du 5^e. La question de l'accessibilité de ces équipements sportifs est à l'ordre du jour.

Partant du constat évident que l'offre sportive accessible ne pourra pas être étendue tant que les équipements sportifs ne seront pas totalement accessibles, la commission souhaite déposer au budget participatif 2018 un projet ayant pour objet la rénovation et la mise en accessibilité de ces équipements sportifs. Dans un premier temps, la commission a envisagé de proposer en priorité une rénovation du gymnase Amyot, dans la mesure où il accueille déjà deux associations proposant une offre accessible, le Paris Aïkido Club et l'Association Saint Marcel. Cependant, et grâce à l'expérience des lieux de ces deux associations, il est apparu qu'il serait très difficile, voire impossible de mettre en totale accessibilité le gymnase Amyot. En effet, les salles y sont relativement petites, et il n'est pas possible d'installer d'ascenseur en raison du manque d'espace, alors que certaines salles sont en sous-sol. L'accès extérieur au gymnase lui-même pose problème dans la mesure où la rue Amyot elle-même est assez peu accessible.

S'il apparaît difficile de mettre en accessibilité totale le gymnase Amyot, il apparaît important tout de même d'améliorer l'accessibilité générale des équipements sportifs du 5^e. Aussi la commission a-t-elle décidé de déposer au budget participatif un projet visant à rendre plus accessibles ces équipements sportifs. Le projet comprend :

- L'installation de rampes d'accès à l'entrée de tous les équipements sportifs du 5^e qui le nécessitent
- La révision des éclairages et du marquage au sol dans les gymnases, afin qu'ils correspondent aux normes de l'accessibilité
- Pour les piscines : assurer qu'elles soient toutes équipées de rampes et de chaises de mise à eau.

Dans un second temps, la commission a souhaité faire un point avec les associations sportives présentes, à savoir le Paris Aïkido Club, l'Association Saint Marcel, et le TC 13.

Le Paris Aïkido Club a la particularité de ne pas être un club spécialisé pour les personnes en situation de handicap, mais un club de non handicapés qui s'est ouvert peu à peu au handicap. Dans ce cadre, il a ainsi pu organiser des stages mixtes pour personnes handicapées et non handicapées, permettant ainsi de mener une action de sensibilisation. Le Paris Aïkido Club a travaillé avec des structures, des ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) ou des foyers, avec qui ils

avaient pu passer des accords, seulement ces structures ne s'engagent que peu, et il est difficile d'instaurer quelque chose de pérenne. La commission envisage de prendre directement contact avec des foyers pour personnes handicapées, afin de voir ce qu'il est possible de réaliser avec eux en matière de sport et de culture, à commencer par le centre Colliard qui a ouvert récemment rue des Quatrefages et propose des logements pour des étudiants fortement handicapés.

Le TC 13 est en attente de créneaux dans le 5^e arrondissement, et recrutera de nouveaux adhérents dès que ces créneaux auront été obtenus. Pour le moment, l'association possède dans le 13^e arrondissement trois créneaux pour le tennis adapté lui permettant de donner deux cours particuliers, et un cours pour trois enfants accompagnés chacun d'un moniteur. Un document de présentation a été remis à la commission pour qu'il soit transmis à Madame la Maire.

Les activités de l'Association Saint Marcel restent conditionnées par la taille de la salle mise à disposition au gymnase Amyot : relativement petite, elle rend impossible l'augmentation des effectifs des cours de gymnastique adaptée que propose l'association.

- Il a été annoncé qu'une journée sport sera organisée le 5 mai 2018 à la mairie du 5^e et dans l'ensemble de l'arrondissement, et une place y sera faite pour le sport adapté. Il a été suggéré que les associations Paris Aïkido Club, TC13 et Saint Marcel participent à cette journée afin de présenter leurs activités.
- La commission va œuvrer afin que des créneaux prioritaires soient donnés pour le handicap lors de la redistribution des créneaux qui a lieu chaque année, afin de permettre le développement et la diversification des activités sportives adaptées proposées dans l'arrondissement.

2. Sur la culture.

La commission s'est donné pour projet pour les mois à venir de réaliser un recensement aussi exhaustif que possible de l'offre culturelle accessible dans l'arrondissement, afin de réaliser un guide de la culture accessible dans le 5^e. Une version numérique de ce guide pourra être mise en ligne sur le site de la mairie.

Concrètement, la commission devra tout d'abord, lors d'une prochaine réunion, fixer un cadre et une méthode de travail permettant à tous les membres de la commission de participer activement à ce recensement. Il est également envisagé de prendre contact directement avec des institutions et établissements culturels du 5^e afin de travailler avec eux. Il s'agirait par exemple d'essayer d'impliquer dans ce travail les cinémas d'art et d'essai, nombreux dans l'arrondissement, afin de voir si au moins l'un d'entre eux serait intéressé pour se joindre à ce projet.